



Municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC

Aux citoyens de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par Fanny Grosz, directrice générale de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur, que lors de la séance ordinaire du 14 avril 2020, il a été adopté le **règlement 245-2020 (RMH 399-2020) relatif à la circulation.**

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal ou en consultant le site internet de la municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur le **1^{er} juin 2020.**

Donné à Très-Saint-Rédempteur, le 15 avril 2020.

Fanny Grosz
Directrice générale
Secrétaire-trésorière